CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E193542** **VALABLE JUSQU'AU** **01/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/06/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-BRIEUC CEDEX 1 900920141

Siret : 900 920 141 00026

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5201915

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H95757S1254000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H95757S1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/06/2026

Raison sociale : BREIZH TOIT 22

5 RUE LOUIS PATUREL
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE PERRAY
22950 TREGUEUX

Téléphone : 02 96 77 06 42 **Fax :**

Portable : 07 84 17 28 01

Responsabilité légale :
BREIZH TOIT INVESTISSEMENT (900 041 856) / GAUDREE ALEXIS
PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.breizh-toit.com

E-mail : info@breizh-toit.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 826 508 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente	6	17/05/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	4	02/06/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/06/2026 09:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E193542** **VALABLE JUSQU'AU** **01/06/2027**

ÉDITÉ LE **10/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/06/2021
Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-BRIEUC CEDEX 1 900920141

Siret : **900 920 141 00026**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 5201915

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H95757S1254000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H95757S1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/06/2026

Raison sociale : **BREIZH TOIT 22**

5 RUE LOUIS PATUREL
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE PERRAY
22950 TREGUEUX

Téléphone : 02 96 77 06 42 **Fax :**
Portable : 07 84 17 28 01

Site Internet : http://www.breizh-toit.com
E-mail : info@breizh-toit.com

Responsabilité légale :
BREIZH TOIT INVESTISSEMENT (900 041 856) / GAUDREE ALEXIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	17/05/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	02/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	02/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/07/2024
o Isolation des combles perdus	01/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/06/2026 09:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.